

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- · Nom du produit: 419D-P-BK
 - · Autres moyens d'identification : Stylo de Vernis d'Épargne-Noir
 - · Numéro de pièce connexe : 419D-P-BK
 - · UFI: KPC0-Q0H4-W00D-CJQ6

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- · Emploi de la substance / de la préparation Revêtement protecteur pour circuits imprimés
- · Utilisations déconseillées Non disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

MG Chemicals Ltd. (Siège social) 1210 Corporate Drive Burlington, Ontario L7L 5R6 CANADA +(1) 905-331-1396 info@mgchemicals.com

MG Chemicals Heame House, 23 Bliston Street Sedgely Dudley DY3 1JA. ROYAUME-UNI +(44) 1663 362888

MG Chemicalst Ltd. Level 2, Vision Exchange, Building Territorials Street, Zone 1, Central Business, District, Birkirkara CBD 1070, MALTE

· Service chargé des renseignements: sds@mgchemicals.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Verisk 3E (code d'accès : 335388), +(44) 20 3514787 Autres numéros de téléphone d'urgence : +(1) 760 476 3961

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

ANGERS: 02 41 48 21 21

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Page: 1/12



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 1)

Page: 2/12

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoguer une allergie cutanée. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

butanone

noir de carbone

méthacrylate de méthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P235 Tenir au frais.

P261 Eviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

(suite page 3)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 2)

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone

Liste II

Page: 3/12

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	54,0%
EINECS: 204-658-1	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 78-93-3	butanone	12,0%
EINECS: 201-159-0	🍅 Flam. Liq. 2, H225; 🕂 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	4,0%
EINECS: 203-603-9	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT SE 3, H336	
CAS: 1333-86-4	noir de carbone	3,0%
EINECS: 215-609-9	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des	
	limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 8052-41-3	solvant Stoddard	2,0%
	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 80-62-6	méthacrylate de méthyle	0,1%
EINECS: 201-297-1	Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3,	
	H335	2 12/
CAS: 97-88-1	méthacrylate de n-butyle	0,1%
EINECS: 202-615-1	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Après inhalation:

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

· Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

· Après contact avec les yeux:

Rincer prudemment à l'eau pendant 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 3)

Page: 4/12

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers des sources d'inflammation près du sol. Elles peuvent provoquer un incendie instantané ou s'enflammer de manière explosive. Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

· Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (COx)

· 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éliminer ou éloigner toute source de chaleur extrême ou de flamme nue.

Éviter de respirer le brouillard, les pulvérisations ou les vapeurs.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Recueillir le liquide dans un récipient scellable et résistant aux produits chimiques.

Lavez les résidus avec une serviette en papier et placez les serviettes sales dans le conteneur.

Utilisez de l'eau et du savon pour éliminer les dernières traces de résidus.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

(suite page 5)

Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 4)

Page: 5/12

Éviter de respirer le brouillard, les pulvérisations ou les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Conserver dans un endroit sec et propre, à l'abri des substances incompatibles.

- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Magasin fermé à clé.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Co	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
123-86	123-86-4 acétate de n-butyle				
VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm				
78-93-	78-93-3 butanone				
VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée				
108-65	108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée				
1333-8	1333-86-4 noir de carbone				
VLEP	Valeur à long terme: 3,5 mg/m ³				
80-62-	80-62-6 méthacrylate de méthyle				
VLEP	Valeur momentanée: 410 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 205 mg/m³, 50 ppm				

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Pour les abréviations et les acronymes, voir la réglementation nationale ou régionale sur les valeurs limites d'exposition professionnelle.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 5)

Page: 6/12

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Il convient de demander conseil à des spécialistes de la protection respiratoire.

Si le produit est chauffé ou si le travailleur présente une réaction allergique connue, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque complet avec cartouche de vapeur organique ou avec une alimentation en air indépendante.

Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection: EN374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de sécurité ou lunettes étanches : EN 166

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique

· Forme:

· Couleur:

· Odeur:

Seuil olfactif:

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Supérieure:

· Point d'éclair

· Température d'auto-inflammation

· Température de décomposition:

· Viscosité:

· Dynamique:

Liquide

Visqueuse

Noir

Fruitée

Non déterminé.

Non déterminé.

Facilement inflammable.

2,5 Vol %

9,2 Vol %

-3 ℃

≥315 ℃

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

(suite page 7)



Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 6)

Page: 7/12

· Solubilité

· l'eau: Partiellement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 105 hPa (78-93-3 butanone)

Pression de vapeur à 50 °C:
Densité relative à 25 °C:
Densité de Vapeur (air=1):
Caractéristiques des particules
55 hPa
0,93
>2,5
Sans objet.

9.2 Autres informations

 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables
 Liquide et vapeurs très inflammables.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

• Taux d'évaporation: Non déterminé. <1 (ButAc=1)

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:**Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 70,00 %
 VOC (CE) 70,00 %
 Teneur en substances solides: 27,8 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Chimiquement stable à des températures et pressions normales.
 - · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter

Éviter les flammes nues, la chaleur excessive, les étincelles, les sources d'inflammation et les substances incompatibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Agents oxydants forts Acides forts

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus Produits de combustion dangereux : voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

• Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Jaye o



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 7)

Page: 8/12

		(cancac in page 1)		
· Vale	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
123-86-4 a	123-86-4 acétate de n-butyle			
Oral	LD50	>10.768 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>17.600 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/L (rat)		
78-93-3 bu	78-93-3 butanone			
Oral	LD50	2.737 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	6.480 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/ 8 h	23.500 mg/m3 (rat)		
108-65-6 a	108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)		
Dermique	LD/50	5 g/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/L (rat)		
1333-86-4	noir de car	bone		
Oral	LD50	>15.400 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)		
80-62-6 mé	thacrylate	de méthyle		
Oral	LD50	7.872 mg/kg (rat)		
97-88-1 mé	97-88-1 méthacrylate de n-butyle			
Oral	LD50	22.600 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	11.300 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	4.910 mg/L (rat)		
	•			

· Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Résumé des effets et des symptômes par voie d'exposition
 - · Yeux :

rougeur, irritation grave

douleur

· la peau :

éruption, dermatite allergique de contact

peau sèche

rougeur, peut provoquer une légère irritation

Inhalation:

vertiges ou somnolence

toux

mal de gorge

(suite page 9)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 8)

Page: 9/12

maux de tête

nausées

Ingestion:

vomissements

voir les symptômes de l'inhalation

- · Indications toxicologiques complémentaires:
 - Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée Une exposition prolongée ou répétée peut dégraisser la peau et provoquer un dessèchement et des craquelures, ainsi que des rougeurs et une gêne locale. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des allergies cutanées.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
78-93-3	butanone	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicite	· Toxicité aquatique:		
123-86-4 acétate de n-butyle			
LC50 96h 18 mg/L (min)			
1333-86-4 n	1333-86-4 noir de carbone		
EC50/ 24 h	>5.600 mg/L (aiv)		
EC50/ 72 h	>10.000 mg/L (aac)		
EC0/ 3 h	>800 mg/L (mic)		
LC50	>1.000 mg/L (fis)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
 - Autres indications écologiques:
 - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation: Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

(suite page 10)

- FR -



Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 9)

Page: 10/12

· Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les conteneurs peuvent encore présenter un risque ou un danger chimique lorsqu'ils sont vides. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dans la mesure du possible, conservez les avertissements de l'étiquette et la FDS et respectez tous les avis relatifs au produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
 - · ADR, IMDG, IATA

UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

PEINTURES

· IMDG

- PAINT Paint
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - · ADR, IMDG, IATA



· Classe · Étiquette

- 3 Liquides inflammables.
- 3

- · 14.4 Groupe d'emballage
 - · ADR, IMDG, IATA

Ш

- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- Non applicable.
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par
 - l'utilisateur

Non applicable.

· Numéro d'identification du danger (Indice

33

Kemler):

F-E,S-E

· No EMS: · Stowage Category

- В
- · 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:



Quantités exceptée

(suite page 11)



Date d'impression : 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 10)

Page: 11/12

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage

intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage

extérieur: 500 ml

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

·IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E

Maximum net quantity per inner packaging: 30

ml

Maximum net quantity per outer packaging:

500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - · Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
 - · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 17.10.2024 Numéro de version 2.02 (remplace la version 2.01) Révision: 17.10.2024

Nom du produit: 419D-P-BK

(suite de la page 11)

Page: 12/12

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008				
Liquides inflammables	D'après les données d'essais			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.			

· Service établissant la fiche technique: Service de réglementation

· Contact: sds@mgchemicals.com

· Date de la version précédente: 15.10.2024 · Numéro de la version précédente: 2.01

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR-